

**COMMISSION DES FINANCES DU 16 MARS 2010
À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS Vernois**

Étaient Présents : J.P.VIROL, M.C KERGOAT, R.COLLINET, G.LE ROUX,
A.DAURIAC, T.NARDOU, S FEIX, P.GRARD, G.PEYROUNY, Y.MASSOUBRE,
J.P.GARRIGUE, B.DELPRAT, J.P.MONTORIOL

Absent Excusés : C.DUPONT

J.P VIROL ouvre la séance à 20h45. Il remercie tous les délégués présents à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Compte Administratif 2009 CIAS Budget Général
- ❖ Compte Administratif 2009 CIAS Budget Annexe
- ❖ Compte Administratif 2009 SPANC
- ❖ Compte Administratif 2009 Baux commerciaux
- ❖ Compte Administratif 2009 ZAE Prés du Fit
- ❖ Compte Administratif 2009 Budget général

- ❖ Vote du budget primitif 2010 SPANC
- ❖ Vote du budget primitif 2010 Baux commerciaux
- ❖ Vote du budget primitif 2010 Budget général

J.P VIROL présente, à l'aide d'un vidéo projecteur, tous les documents cités ci-dessus, et joint en annexe.

I. Comptes Administratifs 2009

A. CIAS

J.P. VIROL rappelle les points suivants :

- les comptes administratifs du CIAS doivent être approuvés par l'EPCI, les budgets primitifs seront votés par le Conseil d'administration du CIAS.
- Le CIAS a deux budgets : le budget principal M14 pour les services ne relevant pas du médical ou paramédical qui eux sont concernés par le budget annexe M22
Un débat sur le fonctionnement interne du CIAS est engagé.

B. Présentation de l'ensemble des comptes Administratifs cités dans l'ordre du jour.

La commission donne un avis favorable à l'ensemble des propositions commentées et motivées par J.P.VIROL

II. Présentation des Budgets Primitifs 2010

J.P.VIROL informe la commission que la finalisation du Budget primitif de la Z.A.E. Prés du Fit est en cours. L'administration attend le montant des frais de notaire relatifs aux achats des terrains qui ont eu lieu dernièrement. Il ajoute que la ZAE est un budget de gestion de stocks. L'administration soumettra l'élaboration de ce budget au trésorier pour avis et conseil. En conséquence le budget primitif de la ZAE sera présenté au Conseil Communautaire du 23 mars 2010.

A. Présentation Budget Primitif des Baux Commerciaux

La commission donne un avis favorable à l'ensemble des propositions commentées et motivées par J.P.VIROL concernant le budget des Baux Commerciaux.

B. Présentation Budget Primitif SPANC

La commission donne un avis favorable à l'ensemble des propositions commentées et motivées par J.P.VIROL.

C. Présentation Budget Primitif du Budget Principal

J.P. VIROL informe et rappelle à la commission :

- le montant de la subvention revue à la hausse du SMIVOS. Pour une question d'équité entre les enfants de l'EPCI et du SMIVOS, et pour l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de réexaminer pour 2011 la situation de ce syndicat.
- La suppression de la Taxe Professionnelle compensée par une dotation relais égale à la TP 2009, et le nouveau mode de calcul sur la valeur locative foncière qui ne produit que très peu de fiscalité.

Ainsi le financement des projets intercommunaux entraîne inmanquablement une augmentation des impôts locaux, mais compte tenu de la réforme de la TP citée précédemment ce sont les seuls ménages qui supporteront cette augmentation. Les élus ne veulent pas que les ménages subissent de plein fouet une hausse de leurs taxes. Afin de garantir l'avenir des actions intercommunales, des projets ont dû être étalés, reportés, voire supprimés, tels que ceux relatifs à la voirie, aux écoles et au petit patrimoine et l'augmentation des taxes sera ainsi limitée à 5%.

G.LEROUX réunira sa commission pour débattre des nouvelles priorités.

S.FEIX informe la commission que la population s'interroge sur la nécessité d'un journal trimestriel.

B.DELPRAT organisera un débat au sein de sa commission pour revoir le mode de fonctionnement.

Suite à l'analyse du budget Primitif soumis, T.NARDOU propose que le SPANC participe davantage aux frais de fonctionnement de l'administration.

La commission approuve cette proposition.

En conséquence, les Budgets Primitifs 2010 du SPANC et du Budget Principal seront réexaminés et proposés au Conseil Communautaire du 23 mars 2010.

J.P VIROL lève la séance à 23h30.